

**L'annexe financière de la convention constitutive** s'inscrit dans le cadre général régi par les articles 54 et suivants de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique modifiée par la loi n° 98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, ainsi que par l'ordonnance n° 2019-964 du 18 décembre 2019 prise en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, les articles 141 et suivants du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifié par le décret n° 2000-344 du 19 avril 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national de l'aide juridique et des conseils départementaux de l'accès au droit, par le décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique, et par le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et relatif à l'aide juridictionnelle et à l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles, et le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, modifié par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, complété par la circulaire du 18 avril 2012 d'application aux conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, ainsi que le décret n° 2019-1363 du 16 décembre 2019 relatif à la déconcentration de décisions en matière de groupement d'intérêt public, l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public, l'arrêté du 19 avril 2017 portant suppression du contrôle économique et financier de l'Etat sur des groupements d'intérêt public, les arrêtés du 22 mars 2018 et du 16 juillet 2018 portant délégation du pouvoir d'approbation des conventions constitutives des groupements d'intérêt public « conseils départementaux de l'accès au droit » et « conseils de l'accès au droit », et la convention à laquelle cette présente annexe est rattachée.

## **I. Programme d'activités pour les trois ans à venir**

### ➤ Activités déjà prévues pour l'année en cours N

Maintien des PJ créés par le CDAD dans le département du Rhône, assurés par des juristes chargés d'informer le public et de l'orienter vers les permanences gratuites des auxiliaires de justices, des conciliateurs de justice, des délégués du Défenseur des Droits, des associations d'accès au droit.

Maintien des permanences spécialisées d'accès au droit instaurées par le CDAD, à destination d'un public particulier : PJ en maisons d'arrêt, permanences APPEL (procédures d'expulsion locatives).

Poursuite du développement d'un réseau de proximité avec les différents partenaires d'accès au droit et des actions relatives à l'accès au droit des jeunes.

Actions de communication pour faire mieux connaître le CDAD et ses partenaires, notamment le Défenseur des droits.

### ➤ Activités pour l'année N+1

Reconduction des PJ et des permanences juridiques.

Poursuite des actions partenariales ainsi que des actions de communication.

- Activités pour l'année N+2

Reconduction des PJ et des permanences juridiques.  
Poursuite des actions partenariales ainsi que des actions de communication.

## II. Apports des participant au groupement pour les trois ans à venir

A- Apports financiers prévisionnels en numéraire ou en nature des membres de droit du groupement pour les trois ans à venir

- Année N

ETAT	
Ministère de la Justice	
Participation financière :	328 000 €
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	
Préfecture du Rhône	
Participation financière :	€
Participation financière au titre de l'ANCT	18 000 €
Participation financière au titre du FIPD	
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

METROPOLE DE LYON	
Participation financière :	33 000 €
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE	
Participation financière :	25 000 €
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DU RHONE	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

BARREAU DE LYON	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de 139 700 €

CARPA RHONE-ALPES	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

CHAMBRE REGIONALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de 10 800 €

**CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOMBRES  
AIN-LOIRE-RHONE**

Participation financière :	
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de

**ASSOCIATION CIDFF**

Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

➤ Année N+1

**ETAT****Ministère de la Justice**

Participation financière :	330 000 €
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

**Préfecture du Rhône**

Participation financière :	€
Participation financière au titre de l'ANCT	18 000 €
Participation financière au titre du FIPD	
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

**METROPOLE DE LYON**

Participation financière :	33 000 €
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE**

Participation financière :	25 000 €
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE  
DES MAIRES DU RHONE**

Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

**BARREAU DE LYON**

Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de 140 000 €

**CARPA RHONE-ALPES**

Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

**CHAMBRE REGIONALE DES COMMISSAIRES  
DE JUSTICE**

Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de 10 800 €

**CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOUVEAUX MAIRES  
AIN-LOIRE-RHONE**

Participation financière :	
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de

**ASSOCIATION CIDFF**

Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

➤ Année N+2

**ETAT**

**Ministère de la Justice**

Participation financière :	330 000 €
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

**Préfecture du Rhône**

Participation financière :	€
Participation financière au titre des CUCS	18 000 €
Participation financière au titre du FIPD	
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

**METROPOLE DE LYON**

Participation financière :	33 000 €
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE**

Participation financière :	25 000 €
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE  
DES MAIRES DU RHONE**

Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

**BARREAU DE LYON**

Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de 140 000 €

**CARPA RHONE-ALPES**

Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

**CHAMBRE REGIONALE DES COMMISSAIRES  
DE JUSTICE**

Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de 10 800 €

**CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOMBRES  
AIN-LOIRE-RHONE**

Participation financière :	
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de

**ASSOCIATION CIDFF**

Participation financière :	
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

B- Apports financiers prévisionnels en numéraire ou en nature des membres associés du groupement (autres que les membres de droit) pour les trois ans à venir

Année N

**VILLE DE BRON**

Participation financière :		€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	55 077 €	

**VILLE DE GIVORS**

Participation financière :		€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	22 033 €	

**VILLE DE LYON**

Participation financière :		€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	240 802 €	

**VILLE DE MEYZIEU**

Participation financière :		€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	41 465 €	

**VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE**

Participation financière :		€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	35 190 €	

**VILLE DE VAULX-EN-VELIN**

Participation financière :		€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	36 450 €	

**VILLE DE VENISSIEUX**

Participation financière :		€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :		

**VILLE DE VILLEURBANNE**

Participation financière :		€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	65 930 €	



<b>BARREAU DE VILLEFRANCHE-SUR-SACON</b>	
Participation financière :	
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de 16 330 €

<b>ASSOCIATION AMELY</b>	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

<b>ASSOCIATION ALPIL</b>	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

<b>ASSOCIATION LE MAS</b>	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

ANNEE N + 1

<b>VILLE DE BRON</b>	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	55 077 €

<b>VILLE DE GIVORS</b>	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	22 033 €

<b>VILLE DE LYON</b>	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	240 802 €

<b>VILLE DE MEYZIEU</b>	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	41 465 €

<b>VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE</b>	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	35 190 €

<b>VILLE DE VAULX-EN-VELIN</b>	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	36 450 €

<b>VILLE DE VENISSIEUX</b>	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	€



VILLE DE VILLEURBANNE	
Participation financière :	
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

BARREAU DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de 21 513 €

ASSOCIATION AMELY	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

ASSOCIATION ALPIL	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

ASSOCIATION LE MAS	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

➤ Année N+2

VILLE DE BRON	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	55 077 €

VILLE DE GIVORS	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	22 033 €

VILLE DE LYON	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	240 802 €

VILLE DE MEYZIEU	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	41 465 €

VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	35 190 €

VILLE DE VAULX-EN-VELIN	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	36 450 €

VILLE DE VENISSIEUX	
Participation financière :	
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	

VILLE DE VILLEURBANNE	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	65 930 €

BARREAU DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	Consultations annuelles Soit un total de 21 513 €

ASSOCIATION AMELY	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

ASSOCIATION ALPIL	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

ASSOCIATION LE MAS	
Participation financière :	€
Participation en nature ( <i>précisez la valorisation en euros</i> ) :	5 000 €

### III. Comptes prévisionnels pour les trois ans à venir

Compte-tenu des contraintes budgétaires affectant l'Etat et les collectivités territoriales, il n'est pas possible d'envisager une augmentation des contributions et des dépenses qui sont prévues à budget constant.

Ci-joint les budget prévisionnels des trois années à venir.

- Année N
- Année N+1
- Année N+2

Fait à XXX, le XX/XX/XXXX.

En CHIFFRE (EN LETTRES) exemplaires.

(Les membres de droit et les membres associés)

**LES MEMBRES DE DROIT :**

Monsieur le Préfet du Département du Rhône  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Monsieur le Président du tribunal judiciaire de Lyon  
Lu et approuvé,

Monsieur le Procureur de la République du tribunal judiciaire de Lyon  
Lu et approuvé,

Madame la Magistrate déléguée à la politique associative et à l'accès au droit

Monsieur le Président de la Métropole de Lyon  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023


Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le




ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE


Monsieur le Président du Département du Rhône  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le   
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Madame la Présidente de l'Association Départementale des Maires  
Lu et approuvé,


Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le  <b>St Lô</b>
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331_22-DE

Madame la Bâtonnière de l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon  
Lu et approuvé,


Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le   
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Madame la Présidente de la caisse des règlements pécuniaires de  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le  
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE




Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Commissaires  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le  Justice  
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE


Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le  
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE



Madame la Présidente de l'Association CIDFF du Rhône, Centre d'Information des Femmes et des Familles  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023 à 10h59  
Publié le  
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE



**LES MEMBRES ASSOCIES :**

Envoyé en préfecture le 04/04/2023


Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche-sur-S  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le   
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Monsieur le Président de l'Association AMELY  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Madame la Présidente de l'Association ALPIL  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023


Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Madame la Présidente de l'association LE MAS  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le   
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Monsieur le Maire de Bron  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Monsieur le Maire de Givors  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Monsieur le Maire de Lyon  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Monsieur le Maire de Meyzieu  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023


Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le




ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE


Monsieur le Maire de Rillieux-la-Pape  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le   
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE


Monsieur le Maire de Vaulx-en-Velin  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le   
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Monsieur le Maire de Vénissieux  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le   
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Monsieur le Maire de Villeurbanne  
Lu et approuvé,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le   
ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230331-DEL20230331\_22-DE